



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2024

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. Jean-Paul FABRE, Maire ; Mme Catherine BARRADE, M. Antoine EINAUDI, Mme Myriam DAMBREVILLE, M. Etienne HENGY, Adjoints ; Mme Anne CARDOT SCAIOLA, Mme Emmanuelle CHAMARRE, M. Jacques GHIRLANDA, Mme Sylvie LO RE, M. Alexandre MENICHE, Mme Annie PICCERELLE, M. Pascal ROULANT, M. Charles SABALI.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS OU EXCUSÉS :** M. Romain CHARPENTIER ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul FABRE ; Mme Danièle LAC (points 1 à 4 seulement).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Etienne HENGY.

M. le Maire ouvre la séance à 18h30. Il constate que le quorum est atteint. Les points inscrits à l'ordre du jour sont abordés.

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03 JUILLET 2024

#### Délibération n° 019.2024

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 juillet 2024 est validé par 14 voix POUR.

### 1. INTERCOMMUNALITÉ – MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR – Route des Paysages

#### Délibération n° 020.2024

La Métropole Nice Côte d'Azur est impliquée sur des projets de coopération transfrontalière sur le programme France-Italie INTERREG-ALCOTRA.

L'objectif de ce programme est d'améliorer la qualité de vie des populations et le développement durable des territoires et des systèmes économiques et sociaux transfrontaliers grâce à une coopération touchant l'économie, l'environnement et les services aux citoyens.

Quatre thématiques sont ciblées : innovation appliquée, environnement maîtrisé, attractivité du territoire, inclusion sociale et citoyenneté européenne.

La Métropole Nice Côte d'Azur est partenaire du Plan Intégré Transfrontalier coordonné par la Province de Cuneo « PITER PAYS SAGES » 2014-2022. Le périmètre d'intervention se situe sur les franges côtières des Alpes-Maritimes et la Ligurie et remonte dans l'entre-terre du Piémont.

La Métropole y a porté une action consistant à créer une route touristique autour du paysage et des savoir-faire agricoles et artisanaux « la route des paysages ». Sur le territoire métropolitain, cette route de près de 130 km s'étend de Vence à Eze et valorise l'intervention de l'homme dans le paysage au travers de plusieurs thèmes : le bâti, l'activité agricole, les axes de communication.

L'objectif de ce produit touristique est notamment de faire découvrir les paysages emblématiques du littoral et du moyen pays au grand public et de le sensibiliser à sa préservation. Pour cela, l'itinéraire est ponctué de points d'arrêt qui seront équipés de mobilier signalétique d'interprétation. L'itinéraire fera également l'objet d'une promotion spécifique.

La Métropole Nice Côte d'Azur souhaite donc implanter du mobilier sur notre commune sur le thème de l'olivier et de l'AOP.

Le lieu d'implantation choisi pour le mobilier signalétique retenu, à savoir un pupitre en métal, se situe sur le parking du moulin, en dehors des emplacements réservés au stationnement.

Les modalités d'implantation, d'entretien et de promotion de « la route des paysages » sur le territoire de la commune fera l'objet d'une convention avec la Métropole Nice Côte d'Azur.